

à Andilly, le 1 août 2022



Information à la population d'Andilly

Nouvelle réglementation de circulation à partir du 1^{er} septembre 2022

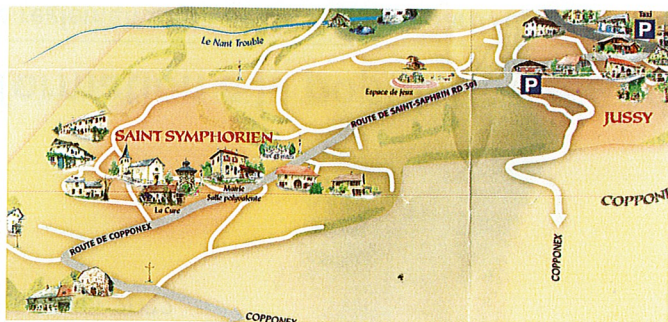
sur les voies communales

« Route de Copponex » et « Route de la Ferrande »

Arrêté municipal n° 101/2022 en date du 1^{er} août 2022

La route entre Saint Symphorien et Copponex et celle entre Jussy et Copponex connaissent une très forte circulation (2600 véhicules jour comptabilisés en janvier 2022) au moment des déplacements pendulaires matin et soir. Cet état de fait génère plusieurs problèmes, souvent rapportés par les habitants d'Andilly eux-mêmes :

- La mauvaise viabilité de ces deux voies communales inadaptées à un tel trafic (étroitesse, accotement, virages serrés) ;
- La difficulté d'accès à la RD1201 au centre de Jussy ;
- La dangerosité de croisement notamment avec les cars scolaires ;
- Un manque de sécurité pour les riverains de Saint Symphorien et de Jussy, notamment pour les enfants ;
- Une vitesse excessive et des nuisances sonores importantes ;



Aussi, le maire et le conseil municipal ont été conduits à prendre la décision suivante :

- Les routes de Copponex et de la Ferrande seront interdites à la circulation de tous engins à moteur (sauf bus, engins agricoles, véhicules de secours, véhicules de services et police municipale) dans le sens montant (Copponex vers Andilly), du lundi au vendredi inclus de 5h00 à 9h00 ;
- Les routes de Copponex et de la Ferrande seront interdites à la circulation de tous engins à moteur (sauf bus, engins agricoles, véhicules de secours, véhicules de services et police municipale) dans le sens descendant (Andilly vers Copponex), du lundi au vendredi inclus de 16h00 à 20h00 ;

Cette nouvelle réglementation doit permettre d'obtenir une limitation du trafic de transit sur les routes de la commune et d'assurer une meilleure sécurité sur ces voiries par ailleurs inadaptées à cette forte circulation. Les déplacements doux, notamment à vélo, pour les loisirs et également se rendre au travail, seront ainsi sécurisés grâce à cette mesure accompagnée par une signalétique adaptée.

Cette mesure va dans le sens d'un mieux vivre ensemble au profit de la population d'Andilly.